



Recouvrement crédit voiture de 1984

Par **pompilio**, le **08/05/2008** à **20:39**

une société de recouvrement me harcèle depuis 8 jours au téléphone pour un crédit que mon époux avait contracté en son nom pour sa soeur auprès d'une banque en 1984 pour l'achat d'un véhicule .

la société me réclame 4300 euros et des poussières demain (1400 euros de crédit le reste ce sont les intérêts) en me certifiant que ma belle soeur a reçu plusieurs courriers auxquels elle n'a pas donné suite (le crédit était au nom de mon mari mais les courriers ont été envoyés chez ma belle soeur).

ne pouvaient-ils pas employer d'autres moyens que le courrier traditionnel pour réclamer ces 1400 euros au lieu de se réveiller au bout de 24 ans ?

ils me disent que je dois payer car le crédit étant au nom de mon époux je n'ai pas le choix au risque d'avoir des soucis

que dois-je faire ? merci votre réponse

Par **jeetendra**, le **09/05/2008** à **10:57**

bonjour, une dette de 1984 pour un crédit à la consommation on est en 2008 la prescription est de 2 ans il y a longtemps que la dette est éteinte ou si vous voulez n'existe plus, cordialement